

## Au programme

- ✓ Introduction à la profession
- ✓ Droit civil et judiciaire
- ✓ Expertises spécifiques
- ✓ Typologie et techniques de la construction
- ✓ Technologie et pathologie du bâtiment
- ✓ Technique du métré
- ✓ Evaluations - Expertises
- ✓ Environnement
- ✓ Dégâts et sinistres
- ✓ Rapports - Types
- ✓ Etats des lieux
- ✓ Cadastre - Urbanisme
- ✓ Location - Vente - Copropriété
- ✓ Déontologie et éthique



## Un tremplin pour l'emploi - Diplôme

L'apprenant qui satisfait aux épreuves de fin de formation obtient un **Diplôme de formation de Chef d'entreprise**, homologué par la Communauté Française de Belgique. Il se voit également décerner un **Certificat de connaissances de base en gestion**.

colorcopyprint.be

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les dates de la prochaine session!

**foclam@ifapme.be**  
**069/89 11 11**

**Centre IFAPME Wallonie picarde**  
rue Paul Pastur, 2B 7500 Tournai

**Service de Wallonie picarde**  
rue Paul Pastur, 2C 7500 Tournai



L'IFAPME est un réseau de Services et de Centres de formation en Wallonie.



Ed. resp. : Corona D.- Centre IFAPME Wallonie picarde  
Rue Paul Pastur, 2B - 7500 Tournai

+ d'infos ?  
069/89 11 11

## Expert immobilier



**Centre IFAPME Wallonie picarde ASBL**  
**Rue Paul Pastur, 2B,**  
7500 Tournai

069/89 11 11 - [www.tournai.ifapme.be](http://www.tournai.ifapme.be)



## Formation Chef d'entreprise

Une formation pour adultes (dès 18 ans) qui ont soit d'indépendance ! C'est la formule idéale si vous souhaitez apprendre un métier pour l'exercer en tant que salarié, devenir indépendant ou créer/repandre une entreprise...

La formation donnée en horaire décalé se veut essentiellement pratique. Elle est dispensée par des professionnels du secteur qui partagent leur expérience de terrain et qui privilégient les études de cas et travaux pratiques.

**A partir  
de  
18 ans**

## Stage IFAPME

Le réseau IFAPME offre la possibilité de se **former en alternance**. Ainsi, les apprenants peuvent conclure, via un référent IFAPME, une convention de stage dans une entreprise en activité et acquérir la maîtrise du métier ! Par semaine, la durée du stage est de 38 heures maximum, incluant les heures de cours. Le stagiaire bénéficie d'une allocation mensuelle et d'un statut spécifique.

Pour plus d'informations : surfez sur [www.ifapme.be](http://www.ifapme.be) et contactez un référent IFAPME au Service de Wallonie picarde.

## Les Référents IFAPME

Service IFAPME de Wallonie picarde

Rue Paul Pastur, 2C, 7500 Tournai

Tél : 069/ 45 22 40 Mail : [service.tournai@ifapme.be](mailto:service.tournai@ifapme.be)

**Se former en alternance, c'est apprendre son métier avec des pros à la fois en entreprise et dans un centre IFAPME.**

## Description du métier :

L'expert immobilier est un technicien expérimenté dans l'art d'évaluer, de constater, de différencier, d'analyser et de synthétiser l'état des constructions. Que ce soit dans le domaine de l'évaluation, des états de lieux, des constats et analyses des désordres, celui-ci applique ses multiples connaissances acquises par l'étude, la formation permanente et l'expérience de la pratique.

L'objectif de la formation est permettre aux futurs diplômés de s'installer comme indépendants ou comme employés d'un bureau d'expertise avec de grandes chances de réussite et dans le souci de fournir au consultant la plus grande qualité professionnelle.

## Durée de la formation : 2 ans

## Aptitudes :

Il fournit un service essentiel. Son avis est déterminant. On lui fait confiance. Il permet par ses conseils d'éclairer les clients afin que ceux-ci puissent en toute connaissance de cause prendre une décision tant sur la valeur d'un bien que sur l'aspect technique ou sur base de la solution d'un litige.



## Conditions d'admission :

Sont admissibles directement en 2e année de formation en X18 – Expert en biens immobiliers, les personnes titulaires d'un diplôme de :

- Baccalauréat en Immobilier
- Formation de Chef d'entreprise – Agent immobilier
- Gradué en Immobilier.

Les candidats qui ont raté l'examen C de la section X05 – Agent immobilier sont admissibles à la section X18 – Expert en biens immobiliers, à condition de s'engager par écrit et préalablement, à quitter la section de formation X18 en cas d'échec à la deuxième session de l'examen C en X05.

## Droit d'inscription :

Les droits d'inscription sont fixés annuellement. Le montant est annoncé dans le 'carnet bleu' du Centre.

L'intégralité du droit d'inscription doit être réglée au comptant (soit au plus tard la 2ème semaine de cours).

## Démarches pour valider l'inscription :

- Remettre la copie de votre carte d'identité valide;
- Remettre la copie du titre ou diplôme requis selon les conditions d'admission ;
- Compléter la fiche d'inscription IFAPME (disponible à l'accueil) ;
- Régler le droit d'inscription.

Plus d'infos :

Par tél : 069/89 11 11

Par mail : [foclam@ifapme.be](mailto:foclam@ifapme.be)

Sur le web : [www.tournai.ifapme.be](http://www.tournai.ifapme.be)